

Amiante : ils continuent le combat

SUD
OUEST



Un public attentif lors des différentes interventions. © Photo L. C.

Vendredi dernier, les membres du Collectif des amiantes du secteur de Mimizan se sont retrouvés au Forum à l'occasion de leur assemblée générale, en présence du représentant du Conseil départemental et de la Cavam (Coordination des associations des victimes de l'amiante et de maladies professionnelles), d'une délégation de l'UL CGT de Morcenx, de l'adjointe au maire de la commune et de Me Maryline Steenkiste, leur conseil du barreau de Bordeaux.

Le président Pierre Martinez, après les remerciements à l'équipe qui l'entoure avec dynamisme et cohésion, a dressé le bilan d'activités du collectif, qui compte 175 adhérents : visites régulières de l'avocate, réunions diverses, déplacement pour une audience liée à l'anxiété (Pau), assistance à deux audiences au tribunal des affaires de sécurité sociale, rencontre avec le président du Conseil départemental et la sénatrice Monique Lubin, présence à des obsèques, etc.

Le point sur les dossiers

Le président a rappelé que le rôle et l'esprit dans lequel a été créé le Collectif des amiantes est la défense des malades, et c'est cela sa priorité et son objectif. 52 dossiers liés au préjudice d'anxiété ont été réalisés (délibéré prud'homal positif), un dossier au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva) a aussi été réalisé, quatre dossiers sont inscrits au greffe et en instances d'audience, deux sont en cours de montage et un dossier sur le préjudice d'anxiété est en attente d'un délibéré.

Lors du temps de parole laissée aux invités, Me Maryline Steenkiste s'est exprimée en faisant tout d'abord le point sur le constat de l'amiante à l'échelle mondiale, la réforme et modernisation de la justice (fusion des tribunaux et cour d'appel), en insistant sur le fait de rester mobilisé pour continuer à crier la révolte, la souffrance et rester vigilant dans la politique de prévention.

« L'amiante est une histoire sans fin. On n'intéresse plus les grands médias, l'histoire de l'amiante s'évapore sans disparaître. Après vingt ans d'instruction judiciaire, l'amiante va faire plus de 100 000 morts et il y a zéro condamnation », a déclaré Pierre Martinez.

Le bilan financier a été approuvé à l'unanimité, le tiers sortant a été renouvelé et le conseil d'administration se réunira aujourd'hui pour élire le bureau.